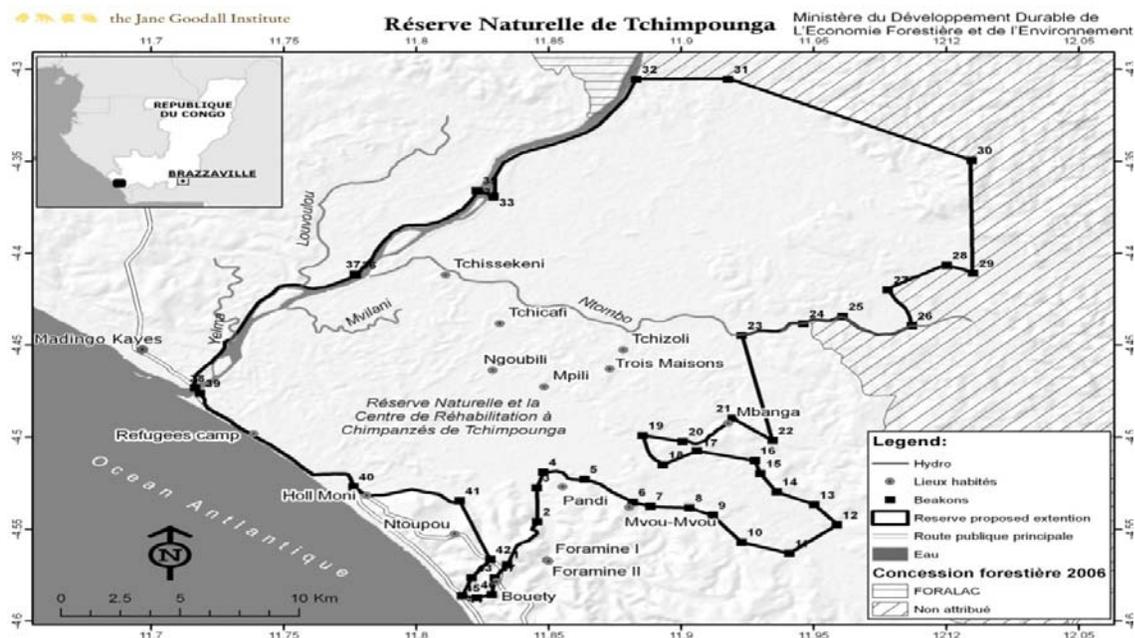


RESERVE NATURELLE DE TCHIMPOUNGA

Carte :



Superficie : 55 526 ha

Catégorie UICN : IV

Label international : aucun

Valeurs de l'AP

Type de valeurs	Valeurs identifiées dans l'AP
Valeurs de la biodiversité	Chimpanzés sauvages occupant la réserve et chimpanzés issus du trafic d'animaux, recueillis et élevés au niveau du sanctuaire du Jane Goodall Institut ; également : Calao, Varan, Sitatunga, Touraco, <i>Heterotis nilotica</i> (carpe), chouettes.
valeurs paysagère	Gorges, lacs, fleuve Kouilou, mosaïque de savanes et de forêts galeries
Valeurs culturelles	Vestiges de la royauté de Loango, forêt sacrée de Tchimpounga, rituel Tchikoumbi (initiation des jeunes filles avant le mariage)
Valeurs économiques	Valorisation touristique des chimpanzés
Valeurs éducatives	Recherches scientifiques sur le comportement des chimpanzés Education environnementale sur la protection des chimpanzés

Principales pressions

- **Feux de brousse** saisonniers occasionnés par les personnes collectant les champignons
- **Braconnage** essentiellement par piégeage (oiseaux, Arthérure (porc épic), Aulacode, singes) occasionné par les populations riveraines pour subvenir à leurs besoins d'autosubsistance. A noter que l'ethnie locale (les vilis) ne consomme pas la viande de chimpanzé (totem). Celle-ci est par contre consommée par les autres ethnies également présentes dans la zone.
- **Exploitation des ressources végétales** pour la carbonisation et le sciage artisanal (bois d'œuvre) pour approvisionner la ville de Pointe Noire
- **Conversion de l'utilisation des terres** de l'AP par une société d'extraction chinoise de potasse à l'intérieur de l'AP (en phase d'exploration)

Principales menaces

L'implantation de deux sociétés minières situées en périphérie de l'AP dont l'une en phase d'exploitation et l'autre en phase d'exploration menace les ressources de l'AP et risque d'occasionner de la pollution ou de la surexploitation des ressources naturelles en raison de l'augmentation de la pression démographique en périphérie directe de l'AP occasionnée par l'arrivée de travailleurs dans la zone..

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Cette réserve a été créée en tant que sanctuaire en 1995. Ce n'est que par décret n°99-308 du 31 Décembre 1999 que l'AP est devenue la réserve naturelle de Tchimpounga passant ainsi de 6 396 ha à 55.526 ha.

Raisons de classement

Le nouveau projet de décret de création précise que la réserve naturelle de Tchimpounga est chargée notamment :

- d'assurer la réinsertion des chimpanzés orphelins en milieu naturel;
- de protéger les chimpanzés et l'écosystème de la réserve;
- d'organiser et promouvoir l'éducation, la formation, la sensibilisation et la recherche sur la biodiversité de la réserve ;
- de promouvoir et développer le tourisme de vision ;
- d'organiser, avec la participation des populations locales, un système intégré de préservation des ressources naturelles de la réserve.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

ACFAP, sous la tutelle du MDDEFE, en partenariat avec l'institut Jane Goodall. Un protocole de collaboration a été signé depuis 1995 entre ces 2 institutions. Cependant le dernier protocole datant de 2001 est périmé depuis 5 ans et n'a pas encore été renouvelé.

Projets en cours sur l'aire protégée

Jane Goodall Insitut : Récupération des chimpanzés saisis auprès des trafiquants d'animaux et réinsertion des chimpanzés en milieu naturel ; sensibilisation des populations riveraines, appui à la surveillance de l'AP, amélioration du bien être des populations riveraines.

Acteurs riverains de l'AP

- Privés : société TOTAL et une entreprise chinoise qui exploite la potasse
- ONG : Jane Goodall
- Communautés : Vilis, Batekés, Laris, etc.

Limites de l'aire protégée

Les limites sont précisées dans l'acte de création de 1999 mais ce dernier a été modifié pour agrandir l'AP dans sa partie nord. La superficie de l'AP est donc passée de 6 396 à 55.526 ha de façon à permettre de relâcher des chimpanzés. Le nouveau projet d'acte de création modifié est en cours de validation.

L'AP est délimitée par des repères naturels (cours d'eau au Nord) et des panneaux de signalisation posés en 2003 et entretenus en 2009 pour la dernière fois. Une nouvelle signalisation est à envisager en vue de matérialiser la récente extension.

Le règlement de l'aire protégée

L'article 10 du projet de décret de création mentionne les activités interdites à l'intérieur de la réserve naturelle : défrichage, agriculture, chasse et capture d'animaux, empoisonnement des cours d'eau, exploitation forestière, minière, etc. L'article 12 précise que les populations environnantes peuvent exercer un droit d'usage sur :

- la collecte des criquets, sauterelles et chenilles sans usage du feu ;
- la pêche ;
- l'exploitation des produits forestiers non ligneux.

Des règles de gestion du personnel sont consignées dans le Protocole d'accord portant organisation et fonctionnement de l'AP, signé par le MDDEFE et l'ONG Jane Goodall.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

La réserve a été créée puis agrandie pour permettre d'accueillir les chimpanzés relâchés du sanctuaire. Les objectifs actuels de gestion visent donc à sécuriser la zone pour assurer la viabilité des animaux qui seront réinsérés dans leur milieu naturel.

Configuration de l'aire protégée

Actuellement aucune activité humaine n'est permise dans toute l'AP (article 10 du décret de création). Il n'y a pas encore de zonage mais il est prévu d'en élaborer un dans le futur plan de gestion de l'AP de façon à permettre aux populations d'accéder à certaines zones pour y prélever des produits forestiers non ligneux. En effet, l'article 12 du décret de création précise que les populations environnantes peuvent exercer un droit d'usage sur certaines ressources naturelles.

Plan de gestion/aménagement

L'AP n'a pas encore de plan de gestion mais cela fait partie des priorités de l'ACFAP et du conservateur du site.

Plan de travail

Le dernier programme annuel d'activités a été élaboré en décembre 2010. Compte tenu du manque de financement alloué par l'Etat pour le fonctionnement de l'AP, seules les rubriques supportées financièrement par Jane Goodall sont mises en œuvre, soit les activités de surveillance, de gestion des chimpanzés en captivité et de préparation à leur réintroduction et d'éducation environnementale pour les populations riveraines.

Suivi évaluation

Un bilan annuel des activités réalisées est réalisé chaque fin d'année en concertation avec Jane Goodall. Quelques indicateurs d'impact des activités de gestion sont estimés. Par exemple, la diminution du nombre d'arrivée de nouveaux orphelins au sanctuaire semblerait montrer un l'impact positif des activités de sensibilisation menées sur les populations riveraines concernant le braconnage des chimpanzés et de la lutte anti-braconnage.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

L'équipe de gestion de l'AP est composée de 4 fonctionnaires (le conservateur, son adjoint, un chargé de suivi des programmes suivant les activités de JGI et un agent supplémentaire sans fonction prédéfinie) et de 78 personnes employées par JGI parmi lesquelles 24 soigneurs, 14 écogardes et 40 personnes employées pour des activités logistiques (chauffeurs, gardiens, etc.).

Du personnel temporaire contractuel supplémentaire peut être employé par JGI (Jane Godall Institut) en cas de besoin (écogardes et soigneurs).

Le personnel de surveillance est insuffisant pour couvrir toute la surface de l'AP compte tenu de sa récente extension. Le conservateur estime à 30 écogardes le nombre adéquat pour surveiller efficacement la réserve.

Recherche

Des recherches sont effectuées au niveau du sanctuaire de chimpanzés géré par JGI sur le développement des capacités intellectuelles des primates en captivité. Il s'agit d'une étude comparée sur les gorilles, les chimpanzés et les bonobos.

Moyens financiers

L'AP n'a pas obtenu de financements de l'Etat depuis 4 ans. Aucune activité ne peut donc être directement mise en œuvre par le conservateur. Ses initiatives dépendent entièrement des financements du partenaire, JGI. Le conservateur n'a pas connaissances du montant des budgets attribués aux activités de surveillance par ce dernier.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Une soixantaine de chimpanzés du sanctuaire sont en train d'être habitués aux conditions de vie sauvage pour être relâchés dans la réserve dans le futur. Ceux qui ne pourront pas s'habituer à la vie sauvage seront relâchés dans des îlots situés sur le fleuve qui limite la partie nord de l'AP. Ils seront ainsi protégés d'éventuels contacts conflictuels avec les chimpanzés réellement sauvages déjà implantés dans la zone (conflits relatifs à l'appropriation du territoire par les mâles).

En dehors de cela, des pare feux ont été aménagés pour limiter l'impact des feux de brousse incontrôlés. Les écogardes relèvent les signes de présence animales et humaine (pièges, etc) au moment de leurs patrouilles de surveillance.

L'application de la loi

La surveillance de la totalité de l'AP est assurée par 14 écogardes encadrés par le conservateur et son adjoint. 10 d'entre eux sont assermentés et sont donc habilités au port d'arme et peuvent arrêter les personnes pratiquant des activités illégales. Le conservateur a un statut d'officier de police juridique et peut donc sanctionner ces derniers à travers des actions de saisie ou des amendes, ou les transmettre au service juridique adéquat afin d'engager des poursuites judiciaires.

24 patrouilles journalières ont été réalisées sur les 6 derniers mois. Il existe 3 postes de gardes à

l'intérieur de la réserve à partir desquels se font les mouvements de patrouilles. Le nombre d'arrestations semble avoir diminué ces dernières années, compte tenu de la méthode de braconnage utilisée (piégeage donc pas de présence humaine directe). Une seule arrestation a été effectuée durant le premier semestre 2011 et de moins en moins de pièges sont relevés par les patrouilles de surveillance (une soixantaine par an).

Inventaires des ressources

Compte tenu de la faible diversité biologique de la zone (spécialement dédiée à la réinsertion des chimpanzés du sanctuaire), il n'y a pas encore eu d'inventaires proprement parlé en matière de faune et de flore. Néanmoins certaines enquêtes biologiques indiquent l'existence d'une certaine variété d'espèces végétale et animale.

Une étude socioéconomique des communautés riveraines de l'AP a été réalisée en 2008 et est disponible pour les gestionnaires. Les données relatives aux chimpanzés du sanctuaire sont également disponibles pour le gestionnaire lorsqu'il en fait la demande à Jane Goodall Institut.

Gestion du personnel

Les fonctionnaires de l'AP n'ont pas reçu de formations spécifiques à la gestion des AP. et de manière générale, le niveau moyen d'instruction du personnel est très faible et entrave au bon fonctionnement de la gestion de l'AP.

Les 14 écogardes sont payés et équipés par JGI mais l'organisation des patrouilles est assurée par le conservateur adjoint. L'équipe de surveillance dispose d'un GPS, mais n'a pas reçu de formation pour l'utilisation de ce dernier et pour le traitement des données récoltées. Le conservateur et son adjoint n'ont pas appris à manipuler les outils SIG pour récupérer et traiter les données de GPS.

Gestion du budget

Le budget est a priori constitué de celui de l'Etat et du partenaire. Les deux sont gérés de façon séparée. Dans les faits, les fonds en provenance de l'Etat sont très faibles et ne sont pas réguliers et il n'y a pas de transparence sur les fonds allouées à la gestion par les deux parties.

Infrastructure et équipement

La base vie de la réserve (sans électricité) comprend :

- 2 bureaux
- 3 logements
- une structure d'accueil uniquement réservée aux étudiants américains qui arrivent dans l'AP pour des travaux de recherche scientifique.
- 1 véhicule en mauvais état + une moto tout terrain
- 1 Ordinateur + 1 copieur

Il existe également un mirador dans l'AP mais il n'y a pas de piste de surveillance pour véhicule. Les activités de surveillance se font uniquement par patrouille à pied.

Les infrastructures existantes sont correctement entretenues.

Les équipements de terrain (pour la surveillance) et les équipements informatiques ne sont pas renouvelés.

Education et Sensibilisation

L'activité de sensibilisation est entièrement assurée par l'ONG JGI. Une cinquantaines d'écoles sont concernées par le programme de sensibilisation à la protection des chimpanzés et chaque classe est visitée une fois par an. A l'issue de leur cursus scolaire, les enfants ont donc été sensibilisés à plusieurs reprises. Des pièces théâtrales de sensibilisation destinées aux adultes des villages ont également été créées et un film d'animation pour enfant a également été réalisé sur ce thème et sera diffusé à grande échelle via la télévision.

L'absence de financement ne permet pas au conservateur de mener des réunions de sensibilisation auprès d'autres acteurs au niveau des villages riverains.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Il n'existe aucun cadre de collaboration formel avec les acteurs privés (exploitation pétrolière riveraine et société d'exploitation de potasse). Cependant un accord informel a été pris avec la société d'exploitation pétrolière qui s'est engagée à ne pas engendrer de dégâts dans l'AP (par la mise en place de layons dans l'AP par exemple).

Les interactions directes avec les communautés locales sont très ponctuelles et rares. Elles sont ciblées sur le règlement de certains conflits ou d'incompréhensions. Compte tenu de l'absence de moyen, il ne s'en est tenu qu'une réunion depuis 4 ans. Elle a eu lieu en 2011 et visait clarifier l'importance des fouilles des véhicules à l'entrée dans la réserve afin de rechercher des produits forestiers prélevés illégalement.

Le plan de travail annuel prévoit cependant la mise en place d'un comité local de gestion des ressources naturelles impliquant toutes les parties prenantes.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales ont été consultées au moment de la création de l'AP puis lors de son projet d'extension en 2008. Cette extension a engendré des expropriations qui ont toutes été compensées par des indemnités de la part de l'Etat. Les communautés n'ont donc pas de rôle dans la prise de décisions relatives à la gestion de l'AP mais elles sont consultées et informées lors de décisions importantes telles que l'extension.

Par ailleurs, le nouveau décret de création de la réserve, qui modifie celui du 31 décembre 1999, prévoit un agrandissement de la surface protégée et des modifications dans la composition du comité technique de pilotage chargé de veiller au bon déroulement de la mise en œuvre des activités prévues par le plan de gestion et des partenariats relatifs à la réserve (article 5). Il est prévu que ce comité technique de pilotage comprenne notamment un représentant des communautés.

Tourisme

Même si des touristes sont ponctuellement reçus, l'activité touristique en tant que telle n'est pas encore officiellement développée dans le sanctuaire car le personnel de JGI est insuffisant pour assurer la prise en charge de cette activité en assurant la sécurité des visiteurs. Il est par contre prévu de développer cette activité dans la partie nord de la réserve et autour des îles où seront relâchés certains chimpanzés. Plusieurs activités pourront y être associées : kayak autour des îles, restauration avec vue des chimpanzés sur les îles, etc. Des travaux d'aménagement devront précéder ces lâchers de chimpanzés de façon à sécuriser les visiteurs et devraient débuter fin 2011.

Même si il n'est pas développé, le potentiel écotouristique de Tchimpounga est important et il le serait d'autant plus si des produits complémentaires étaient proposés à Conkouati et Dimonika pour offrir une gamme de produits touristiques attrayants permettant de capter des visiteurs étrangers. Le tourisme scientifique est également une voie à explorer compte tenu de l'intérêt scientifique que peuvent susciter les primates en captivité du projet de conservation de Tchimpounga.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil visiteurs

Du fait de la proximité de Pointe Noire (2eme agglomération du Congo à 1h de route), il n'est pas prévu de développer des infrastructures d'accueil à l'intérieur de la réserve pour les touristes.

Droits et taxes

Aucun droit d'entrée n'est prévu pour le moment. Aucune taxe n'est applicable non plus.

Etat des lieux

Il n'existe pas de données à ce sujet mais il semblerait que l'AP héberge quelques mammifères : cercocèbes, cercopithèques, guibs d'eau (Sitatunga), guibs hanarchés, genettes, servalines, tigrines, céphalophes (bleus et bais), potamochères, chimpanzés sauvages, athérures, aulacodes. Certaines espèces ont disparu de l'AP alors qu'elles étaient présentes au moment de sa création (éléphants, buffles) tout comme certaines essences de bois (bilinga, limba, etc.).

Accès

Le système de surveillance actuel permet un contrôle effectif des points d'accès à l'AP. Trois postes de gardes avancés sont positionnés au niveau des îles, au centre et au Nord-Ouest de la réserve tandis qu'un autre permet le contrôle des voies permettant d'y accéder par le Sud et le Nord-Ouest.

Retombées économiques pour les communautés

Le nourrissage quotidien des quelques 150 chimpanzés du sanctuaire représente une quantité journalière d'aliments (fruits) considérable (environ 150 000 CFA de fruits sont achetés par jour). Ces aliments, en majorité des fruits, sont achetés exclusivement auprès des populations riveraines, ce qui représente une retombée économique non négligeable sur ce secteur d'activité. L'AP emploie une soixantaine de personnes issues des communautés locales (jardinier, soigneur, menuisier, maçon, plombier, électricien), ce qui constitue une retombée économique directe pour les riverains.

Le projet mis en œuvre par JGI a également œuvré pour améliorer le bien être des populations riveraines en appuyant la construction d'infrastructures dans les villages tels que forages, écoles et dispensaire. Cependant ce dernier ne fonctionne toujours pas car l'Etat n'a pas tenu ses engagements consistant à y affecter le personnel nécessaire.